Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260320-D2026_33-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 20 Mars 2026

Date de convocation : 16/03/2026 **Date d'affichage : 16/03/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 20 Mars à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué par le Maire sortant, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur LOUVEL Yves, le plus âgé du conseil

Etaient présents : Michel SAUVAGE, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT, LOUVEL Yves, BELLOIR Laurent, BUTEAU Sébastien, FOURCROY Anne-Sophie, TALIGOT Emmanuelle, ROUSSIER Christelle, JOHAN Mathieu, FROTIN Ophélie, GACHES Anthony, GARCIA Marielle ; Conseillers

Secrétaire de séance : GARCIA Marielle

35/330/33/2026
1 - Objet : Election du Maire

Le 20 Mars 2026,

Se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M LOUVEL Yves, le plus âgé du conseil.
Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant.

Etaient présents :
Formant la majorité des membres en exercice :
Etaient absents :

Mme GARCIA Marielle a été désignée comme secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7;

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal ;

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Envoyé en préfecture le 21/03/2026
Reçu en préfecture le 21/03/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260320-D2026_33-DE

Premier Tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris par au vote : 0
Nombre de votants : 15
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :0
Nombre de suffrages blancs :0
Nombre de suffrages exprimés : 15
Majorité absolue : 15

Candidat : Michel SAUVAGE
A obtenu :

- 15 voix Pour
- 0 voix Contre
- 0 Abstention

M. Michel SAUVAGE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 21.03.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE